

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 93-72 du 7 Avril 1993

chargeant Monsieur Yves D. YEHOUESSI
Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation de l'inté-
rim de Monsieur Désiré VIEYRA,
Ministre délégué à la Présidence de la
République chargé de la Défense Natio-
nale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République ;
- VU le Décret N°93-46 du 11 Mars 1993 portant intérim du Ministre délégué à la Présidence de la République, chargé de la Défense Nationale ;

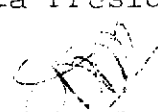
DECRET :

Article 1er.- Pour compter du 7 Avril 1993, Monsieur Yves D. YEHOUESSI, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'intérim du Ministre délégué à la Présidence de la République chargé de la Défense Nationale pendant l'absence de Monsieur Désiré VIEYRA.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Avril 1993

Pour le Président de la République, Chef
de l'Etat, Chef du Gouvernement et par
délégation, le Ministre d'Etat, Secré-
taire Général à la Présidence de la
République,


Désiré VIEYRA.

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 SGG 4 MJL 4 Autres Ministères
18 JORB 1.